



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier

Question écrite n° 14645

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace sur l'inquietude de la presse suscitee par la degradation constante du service postal pour les lecteurs abonnées. Aussi lui demande-t-il les mesures qu'il compte prendre pour assurer la regularite de l'envoi et de la reception des journaux et hebdomadaires.

Texte de la réponse

Reponse. - Les delais d'acheminement et de distribution des publications par le service postal sont fonction de la periodicite des exemplaires. S'agissant des quotidiens et des hebdomadaires, la remise aux abonnées doit s'effectuer le jour meme ou, dans les cas les plus difficiles, le lendemain du jour de depot. La mesure de ces delais menee en concertation avec la profession montre que globalement ces objectifs sont atteints. Les anomalies signalees par l'honorable parlementaire resultent d'evenements conjoncturels (non-respect des horaires par les moyens de transport utilises, mouvements sociaux, fausses directions) ou de difficultes souvent eprouvees par les editeurs pour remettre en temps voulu les exemplaires a la poste.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Remy](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14645

Rubrique : Postes et telecommunications

Ministère interrogé : postes, telecommunications et espace

Ministère attributaire : postes, telecommunications et espace

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2760